

FORMATION POST-PERMIS

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir obtenu le permis AUTO ou MOTO depuis 6 à 12 mois le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à attestation de suivi de cette formation complémentaire

RESULTATS ATTENDUS

- La réduction de la période probatoire :
- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- en AAC vos 12 points en 1 an et demi au lieu de 2

ENCADREMENT

Cette formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner.

LE PROGRAMME

La matinée : Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes. L'après-midi : la mobilité sous divers aspects. Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables. La formation finie par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

Effectif de la formation: 6 à 12 personnes Source: www.securite-routiere.gouv.fr

Contact :

09.52.50.60.92

a.e.a.m95@gmail.com

DUREE DE LA FORMATION

7 heures

LIEU DE LA FORMATION

Selon l'agence choisie
(Argenteuil, Bezons ou
Eaubonne)

DATE(S) :

Le lundi

Nous consulter (selon
autorisation de la préfecture)

TARIF : 200€